

Quotas : course d'obstacles : dernière minute

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **86 (1998)**

Heft 1423

PDF erstellt am: **27.04.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-284792>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

QUOTAS: COURSE D'OBSTACLES

Dernière minute

Le Conseil national a approuvé une obligation pour les partis politiques d'inscrire un tiers de femmes sur leurs listes électorales. Mais le slalom juridique qu'il reste à faire pour appliquer ces «quotas de listes» dès l'automne prochain (élections de 1999) risque un refus au Conseil des Etats. Une majorité de députés a quand même voulu tenter le coup.

Un pas en avant

Selon ce projet, les listes des partis pour l'élection au Conseil national doivent comporter au

moins un tiers de candidatures féminines. Une liste uniquement masculine n'est possible qu'apparentée à une liste féminine du même parti. Les partis apparentés doivent proposer, ensemble, au moins un tiers de femmes. C'est la commission des institutions politiques du National qui a concocté ce texte, comme contre-projet à l'initiative dite des quotas déposée en 1995. Rappelons que celle-ci exige l'élection effective (non pas la candidature) d'au moins trois femmes au Conseil fédéral, l'égalité au Parlement et 40% de juges femmes au Tribunal fédéral.

Valse hésitation

Pour la petite histoire, rappelons que le gouvernement français

mijote une modification constitutionnelle en faveur de la parité par l'introduction des quotas pour augmenter la présence des femmes dans les institutions. Et que le Conseil fédéral, lui, a rejeté l'initiative «pour une représentation équitable des femmes au Conseil fédéral» et le contre-projet indirect de la commission des institutions politiques du Conseil national. Il n'a été convaincu ni par des juristes qui estiment que les quotas ne sont pas contraires à la Constitution. Ni par des politologues qui ont démontré l'efficacité de cet outil pour qu'un pourcentage équitable de femmes accède à la Chambre du peuple. Ces juristes signalent que l'article 4 alinéa 2 (approuvé en

votation populaire le 14 juin 1981) de la Constitution fédérale prévoit expressément que la loi pourvoit à la réalisation de l'égalité des chances, sous-entendu au bénéfice du sexe désavantagé. Et d'en déduire que les quotas sont un moyen de pression pour accélérer la marche des femmes vers la parité.

Réunies dans le dernier numéro de «Questions au féminin» publié par la Commission fédérale des questions féminines, ces études auront sans doute éclairé la lanterne de quelques député-e-s au Conseil national.

(bma: sources Le Courrier et aml)

*A consulter: Questions au féminin 1/98. Textes en allemand ou en français. Disponible gratuitement au 031/322 92 75/76.

Le Département de zoologie et biologie animale ouvre une inscription pour un poste de

MAÎTRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE

Charge: il s'agit d'un poste à charge complète comprenant des enseignements théoriques et pratiques de systématique animale et de systématique moléculaire évolutive. Recherches dans le domaine en collaboration avec le Muséum d'Histoire Naturelle. Participation à la Gestion du Centre de systématique moléculaire.

Titre exigé: doctorat ès sciences ou titre jugé équivalent. Expérience dans le domaine d'enseignement et de recherche. Succès dans l'obtention de financement extérieur des recherches.

Entrée en fonction: 1^{er} mars 1999 ou date à convenir.

Les dossiers de candidature doivent parvenir avant le 28 octobre 1998 au secrétariat du Département de zoologie et biologie animale, 30 quai Ernest-Ansermet, 1211 Genève 4 (Suisse), auprès duquel des renseignements complémentaires peuvent être obtenus sur le cahier des charges et les conditions.

Désirant associer tant les femmes que les hommes à l'enseignement et à la recherche, l'Université souhaite recevoir davantage de candidatures féminines.



UNIVERSITÉ DE GENÈVE

Filigrane en fête

Après bien des péripéties, des ouvertures, semi-ouvertures et grandes fermetures - le nerf de la guerre étant les sous-sous - la bibliothèque Filigrane, sise au 2, rue de la Tannerie à Carouge-GE reprend du service, chapeautée dorénavant par une habituée de la cause des femmes, j'ai nommé F-Information. Pour fêter cette renaissance, toute l'équipe vous convie à deux jours de fête sous le signe de la culture au féminin. **A ne rater sous aucun prétexte!**

Programme des festivités:

Vendredi 23 octobre

18h30 apéritif à Filigrane
19h00 allocution officielle à Filigrane
20h00 Conférence de **Benoîte Groult** «s'engager au féminin» à la Salle des fêtes de Carouge
Dès 21h30 vernissage des expositions de photographies de **Laurence Deonna** et de **Simone Oppliger**; visite de Filigrane; buffet du monde, stands, librairie et musique à la Salle des fêtes.

Samedi 24 octobre

10h30 petit déjeuner, lectures et échanges avec Florence Gendrel, conteuse
11h30 portes ouvertes en musique

Filigrane, c'est quoi?

Eh bien, ce sont près de 3000 documents. La bibliothèque propose des livres, des dossiers et des vidéocassettes sur le thème de la condition féminine et de l'égalité entre hommes et femmes. A consulter sur place ou à emporter chez vous. Vous pouvez également demander une recherche bibliographique et un rayon est à la disposition des enfants. Prêt et inscriptions: le premier prêt est gratuit. Vous pouvez ensuite choisir entre deux formules: devenir membre de F-Information et profiter des nombreuses prestations de l'association ou faire établir une carte de lectrice (frais d'inscription à Fr.10.-).



Photo: Laurence Deonna